

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

SEUIL DE REVENU MINIMUM

LES PLANCHES SONT EN PLACE, MAIS IL Y A ENCORE DE GRANDES FISSURES

Bien que le modèle soit loin d'être parfait, on peut dire que le seuil de revenu au Canada comporte deux piliers : les personnes âgées, qui ont un seuil de revenu par l'entremise du Régime de pensions du Canada (RPC), de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), et les familles avec enfants, qui ont un seuil de revenu par l'entremise du programme d'Allocation canadienne pour enfants (ACE) qui sera bientôt renforcé par un programme national de service de garde d'enfants abordable.

Ces deux piliers représentent des progrès importants, mais imparfaits, dans le filet de sécurité sociale du Canada. À l'heure actuelle, les personnes âgées et les familles avec enfants ne représentent que deux des quatre piliers nécessaires qui pourraient nous aider à atteindre un seuil de revenu minimum à l'échelle du Canada.

Le seuil de revenu du Canada devait aussi inclure un pilier pour les personnes handicapées et un autre pour les adultes vivant seuls en âge de travailler. Ensemble, ces quatre piliers doivent être développés et améliorés pour nous rapprocher d'un seuil de revenu minimum pour tous les Canadiens.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

SEUIL DE REVENU MINIMUM

LES PILIERS EXISTANTS : PERSONNES ÂGÉES ET FAMILLES

Bien que les personnes âgées et les familles avec enfants représentent les deux piliers existants du seuil de revenu du Canada, elles sont tout de même nombreuses à souffrir d'insécurité alimentaire. En fait, les familles avec enfants (parents seuls et couples) représentent 26 % de tous les ménages en situation d'insécurité alimentaire, et 17 % des personnes âgées vivent de l'insécurité alimentaire⁸³

Cette année, les membres du réseau de banques alimentaires ont constaté une hausse inquiétante des visites dans le groupe des personnes âgées. Les personnes dont la principale source de revenus est une pension représentent maintenant 11 % des visiteurs des banques alimentaires, soit 2 % de plus qu'avant. En ce qui concerne les familles avec enfants, les membres du réseau de banques alimentaires ont heureusement constaté une diminution du nombre d'enfants qui fréquentent une banque alimentaire depuis l'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Néanmoins, un client sur trois est un enfant. Cette représentation des enfants dans les banques alimentaires demeure disproportionnée puisqu'ils ne forment que 20 % de la population générale.

Ce qui est devenu plus clair ces derniers mois, c'est qu'aucun ménage n'est épargné par l'inflation et l'augmentation du coût de la vie. Les personnes qui touchent des revenus fixes, comme les personnes âgées, peinent à faire face à la hausse du prix du panier d'épicerie et des factures des services publics. Les factures d'épicerie et les coûts de logement des familles augmentent aussi. Il est important que le gouvernement ne les oublie pas malgré les programmes solides qui les soutiennent déjà. À long terme, le gouvernement fédéral doit continuer de bonifier les prestations offertes aux personnes âgées et aux familles avec enfants.

⁸³ Tarasuk, V., Li, T. et Fafard St-Germain, A. A. (2022). *Household food insecurity in Canada (en anglais seulement)*, 2021. PROOF. chrome-extension://efaidnbnmnnibpcajpcglcfindmkaj/https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/08/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2021-PROOF.pdf

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

SEUIL DE REVENU MINIMUM

PILIER 3 : PERSONNES HANDICAPÉES

En mars dernier, 17 % des clients des banques alimentaires ont déclaré que les prestations d'invalidité constituaient leur principale source de revenus. Cette proportion est en hausse et a atteint des sommets alarmants en Ontario et en Colombie-Britannique, où elle grimpe respectivement à 30 % et à 24 % des clients des banques alimentaires.

Aucune province (en incluant les prestations fédérales) ne fournit un revenu suffisant aux adultes handicapés vivant seuls. En Alberta, l'écart peut même atteindre 13 578 \$ par année; les Albertains qui se heurtent à des obstacles au plein emploi subsistent avec un soutien du revenu de 11 430 \$ par année.⁸⁴

Ce système inadéquat fait en sorte qu'un nombre disproportionné de personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité demandent de l'aide extérieure. Quand les prestations d'invalidité ne sont pas assez élevées pour couvrir les produits de première nécessité, les personnes n'ont d'autres choix que de se tourner vers les banques alimentaires. Par rapport à la population générale, la proportion de visiteurs des banques alimentaires qui dépendent des prestations d'invalidité est choquante. Par exemple, seulement 4,3 % de la population ontarienne reçoit des prestations d'invalidité provinciales,⁸⁵ mais 30 % des clients des banques alimentaires indiquent que les prestations d'invalidité sont leur principale source de revenus. Les chiffres sont plus élevés en Alberta, où les personnes touchant des prestations d'invalidité sont 840 % plus représentées dans les banques alimentaires.

La très attendue prestation canadienne d'invalidité suscite beaucoup d'espoir. Inspirée du SRG,⁸⁶ cette prestation offrira un premier seuil de revenu minimal pour les personnes handicapées. Les restrictions et le montant de la prestation ne sont pas encore connus. En moyenne, les taux de l'aide sociale provinciale sont inférieurs à la mesure officielle du seuil de pauvreté au Canada (la mesure du panier de consommation ou MPC). On parle d'un écart moyen de 9 390 \$ par année.

De nombreux défenseurs craignent que cette nouvelle prestation fédérale mène à des compressions de l'aide provinciale. Par le passé, les provinces ont souvent coupé dans leurs programmes après que le fédéral en ait instauré de nouveaux. Dans ce cas-ci, on ne peut pas laisser une telle chose se produire.

Les provinces et le gouvernement fédéral ont l'occasion de collaborer et de combler l'écart. Peu importe l'étendue de la nouvelle prestation canadienne, les provinces devront faire le reste du chemin. Le Canada doit faire en sorte que les taux d'aide sociale ne soient pas synonyme de visites aux banques alimentaires. À l'heure actuelle, de nombreuses personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité n'ont pas les moyens de se nourrir et de se loger convenablement, de sorte qu'elles ne peuvent pas se sortir de la pauvreté.

⁸⁴ Tarasuk, V., Li, T. et Fafard St-Germain, A. A. (2022). Household food insecurity in Canada (en anglais seulement), 2021. PROOF. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgiclfefindmkaj/https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/08/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2021-PROOF.pdf

⁸⁵ Laidley, J. et Tabbara, M. (2021). Welfare in Canada (en anglais seulement), 2020. https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2020.pdf

⁸⁶ Inclusion Canada. (2021). Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Un aperçu : une vision, un concept. <https://inclusioncanada.ca/wp-content/uploads/2021/08/FR-Canada-Disability-Benefit-Vision-and-Design-July-2021-FINAL.pdf>

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

SEUIL DE REVENU MINIMUM

PILIER 4 : ADULTES VIVANT SEULS

Depuis plusieurs années maintenant, le Bilan-Faim de Banques alimentaires Canada souligne que les adultes vivant seuls en âge de travailler représentent un pourcentage grandissant des personnes nécessitant de l'aide de banques alimentaires.

Au cours de la dernière décennie, le pourcentage d'adultes vivant seuls qui ont recours aux banques alimentaires a considérablement augmenté, passant de 38 % des ménages en 2010 à près de la moitié (45 %) en 2022.

Lorsqu'on examine les statistiques économiques alarmantes de ce groupe, les raisons qui expliquent ce bond sautent aux yeux. Selon la mesure du panier de consommation, la mesure officielle de la pauvreté au Canada, un peu moins d'une personne sur dix vit sous le seuil de pauvreté. En tenant compte uniquement des adultes vivant seuls en âge de travailler, ce chiffre grimpe à 33 % : autrement dit, un adulte vivant seul sur trois vit dans la pauvreté.⁸⁷

Parmi les quelque 2 millions de personnes vivant dans une profonde pauvreté au Canada, 50 % sont des adultes vivant seuls.⁸⁸ Ces personnes ont un revenu inférieur à 75 % du seuil de pauvreté déjà inadéquat et gagnent en moyenne 6 700 \$ par année.⁸⁹

Compte tenu de ces statistiques, il n'est pas surprenant que près d'un adulte vivant seul sur cinq fasse face à l'insécurité alimentaire, et qu'autant de personnes aient besoin de l'aide d'une banque alimentaire pour joindre les deux bouts.⁹⁰

Cette tranche de la population a, du point de vue des programmes gouvernementaux, peu d'options vers lesquelles se tourner et semble avoir été largement oubliée par les gouvernements fédéraux et provinciaux. De nombreux membres de ce groupe ont des problèmes de santé mentale qui sont exacerbés par la pauvreté et le faible revenu.

Bon nombre des personnes dans cette situation ont des problèmes de santé mentale qui ne sont pas traités parce qu'elles n'ont pas le soutien dont elles ont besoin, qu'elles sont coincées dans un cycle d'aide sociale inadéquate ou de soutien lié à une invalidité, ou qu'elles ont perdu un emploi et n'ont nulle part où se tourner pour suivre de nouveaux programmes de formation et d'apprentissage qui leur permettraient de s'outiller pour réintégrer le marché du travail. Tous ces problèmes ont été aggravés par le récent ralentissement économique et la hausse du coût de la vie.

Pendant des décennies, les gouvernements ont concentré leurs politiques sur des catégories de population précises, comme les familles et les personnes âgées, mais ont souvent négligé les adultes vivant seuls en âge de travailler en tant que groupe nécessitant des mesures ciblées. Plusieurs personnes parmi celles qui ne peuvent pas travailler bénéficient d'aide sociale ou aux personnes handicapées, mais ne sont pas en mesure d'échapper à la pauvreté en raison du soutien nettement inadéquat et des conditions strictes de ces programmes. Autrement dit, ils sont retenus par le système qui est censé les aider.

⁸⁷ Banques alimentaires Canada. (2017). *Personne sur qui compter*. https://fbcblobstorage.blob.core.windows.net/wordpress/2022/03/Nowhere-to-Turn_FINAL_FR.pdf

⁸⁸ Kapoor, G. T., Tabbara, M., Hanley, S. et McNicoll, S. (2022). *How to reduce the depth of single adult poverty in Canada: Proposal for a Canada Working-Age Supplement* (en anglais seulement). Maytree. <https://maytree.com/wp-content/uploads/canada-working-age-supplement-report.pdf>

⁸⁹ Kapoor, G. T., Tabbara, M., Hanley, S. et McNicoll, S. (2022). *How to reduce the depth of single adult poverty in Canada: Proposal for a Canada Working-Age Supplement* (en anglais seulement). Maytree. <https://maytree.com/wp-content/uploads/canada-working-age-supplement-report.pdf>

⁹⁰ Statistique Canada. (2020). *Tableau 13-10-0385-01 – Sécurité alimentaire du ménage selon la disposition de vie*. <https://doi.org/10.25318/1310038501-fra>

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

SEUIL DE REVENU MINIMUM

Nous recommandons que le gouvernement prenne les mesures suivantes :

1

Instaurer rapidement la prestation canadienne d'invalidité en garantissant que les gouvernements provinciaux ne récupéreront pas les prestations existantes et que le programme sera harmonisé aux niveaux d'aide provinciaux pour que toutes personnes handicapées atteignent ou dépassent le seuil de la MPC.

A) Modifier la MPC pour les personnes handicapées afin de tenir compte de la réalité d'un coût de la vie plus élevé pour les personnes vivant avec une invalidité de longue durée.

2

Financer et élaborer, en collaboration avec les provinces et les territoires, de multiples projets pilotes de seuil de revenu minimum de divers types partout au pays (dans les communautés rurales et urbaines).

A) Dans le cadre d'au moins un projet pilote, envisager un modèle basé sur un reformatage de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, dans lequel les bénéficiaires n'auraient pas besoin d'avoir un revenu de base pour toucher un montant minimal.

B) Recueillir et analyser les données de ces projets pilotes sur plusieurs années afin de déterminer le type de revenu minimum qui convient le mieux aux besoins des Canadiens et qui tient compte des différences entre les régions du Canada.

3

À court terme, donner accès à tous les ménages à faible revenu aux avantages non pécuniaires actuellement réservés aux bénéficiaires de l'aide sociale (par exemple : subvention des services de garde, supplément au logement à loyer modique, assurance-médicaments et soins dentaires, etc.).

4

Considérer les adultes vivant seuls à faible revenu comme une priorité dans toutes les mesures à venir en matière de réduction de la pauvreté, incluant un élargissement et une modernisation de l'assurance-emploi, afin de veiller à ce que cette population vulnérable cesse d'être oubliée.

5

Élaborer, dans le cadre des futurs accords sur la santé avec les provinces et les territoires, de nouvelles mesures en matière de santé mentale axées sur les besoins des adultes vivant seuls en âge de travailler.

6

Veiller à ce que toutes les prestations fédérales soient indexées à l'inflation et à ce que les ententes avec les gouvernements provinciaux interdisent explicitement la récupération des mesures de soutien social et ce, pour tous les nouveaux programmes de prestations fédéraux.